

Avis public

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (RECONNAISSANCE)

LOI AFFIRMANT LE CARACTÈRE COLLECTIF DES RESSOURCES EN EAU ET VISANT À RENFORCER LEUR PROTECTION (L.R.Q., c. C-6.2)

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 14, 7^e paragraphe de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (L.R.Q., c. C-6.2), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs reconnaît le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu, organisme ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre.

Pour plus d'information, consultez l'adresse suivante : www.robvq.qc.ca/obv/richelieu.

Le directeur des politiques de l'eau,

Marcel Gaucher

Québec 

**LE COUP D'OEIL
LE RICHELIEU**

Date de parution: 6 AVRIL 2011

Date de parution: 5 AVRIL 2011

Format: 4 col. x 50 l.a.

CU1002601